

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 16 novembre 2015.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés : Madame Véronique NEIL, M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Viviane RUIZ

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président – depuis le Conseil communautaire du 19/10/2015.

Le Conseil prend acte de ces décisions relatives aux marchés publics.

Rapport 1.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

De Créer les emplois suivants :

Filière technique :

- 1 poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème}.
- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet.

Filière administrative :

- 3 postes d'Adjoints administratifs de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17.5/35^{ème}.
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

De Supprimer les emplois suivants :

Emploi fonctionnel :

- Directeur Général Adjoint des Services.

Filière administrative :

- 2 postes d'Attaché à temps complet.
- 1 poste d'Attaché à temps non complet 30/35^{ème}.
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 9 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière technique :

- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 5 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'Educatrice de jeunes enfants à temps non complet 33/35^{ème}.
- 2 postes d'Educatrices de jeunes enfants à temps complet.
- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière animation :

➤ 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème}.

➤ 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème}.

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

- d'adopter la proposition du Président ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Indemnité du comptable du Trésor public - Indemnité de conseil du Trésorier de Gignac pour l'exercice 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein (100%) au Trésorier de Gignac Dominique MONESTIER pour une durée de 360 jours au titre de l'année 2015, soit 2 599.12€ brut.

Rapport 2.2 : Budget principal 2015 - Décision modificative n°3.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 d'un montant de 11 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 20 000 € de virement de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-6541 « Créances admises en non valeur » - ADM (dépenses)		11 000,00€
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)	11 000,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16-1641 « Emprunts » - ADM (dépenses)		18 000,00€
13-1323 « Subvention d'investissement » - ADM (dépenses)		2 000,00€
21-2111 « Terrains nus » - ADM (dépenses)	20 000,00€	

Rapport 2.3 : Budget annexe SOM 2015 - Décision modificative n°1 - Annule et remplace la délibération n° 1168 du 8 juillet 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'annuler et remplacer la délibération n° 1168 en date du 8 juillet 2015 ;
- de voter ainsi la décision modificative n°1 corrigée d'un montant de 112 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et de 12 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042-6811 « Dotations aux amortissements » - SOM (dépenses)		12 000,00€
012-64131 « Rémunération non titulaires » - SOM (dépenses)		100 000,00€
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - SOM (dépenses)	112 000,00€	
040-28031 « Amortissements » - SOM (Recettes)		12 000,00€
20-2031 « Frais d'études » - SOM (Dépenses)		12 000,00€

Rapport 2.4 : Budget annexe SPANC 2015 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 d'un montant de 13 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
012-64111 « Rémunération principale » - (dépenses)		10 000,00€
67-673 « Annulations titres sur exercices antérieurs » - (dépenses)		3 000,00€
70-7062 « Redevances d'assainissement non collectif » - (recettes)		13 000,00€

Rapport 2.5 : Budget annexe ZAE La Tour Montarnaud 2015 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 1 500 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe La Tour Montarnaud 2015, telle que proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16-1641 « Emprunts » - DE (dépenses)		1 500 000,00€
16-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		1 500 000,00€

Développement économique

Rapport 5.1 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation des lots 16 et 17-
Entreprise Parallèle Communication.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la commercialisation auprès de l'entreprise Parallèle Communication, des lots n° 16 et 17 d'une superficie totale de 1124 m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 84 300€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.2 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation des lots 36 et 37 -
Entreprise Osia Energies

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la commercialisation au profit de l'entreprise Osia Energies, des lots n° 36 et 37 d'une superficie totale de 1 524 m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 114 300€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.3 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 8 - Entreprise
Construire En Languedoc.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la commercialisation au profit de l'entreprise Construire En Languedoc, du lot n° 8 d'une superficie de 624m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 46 800€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.4 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 19 - Entreprise
Ars Vivendi.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la commercialisation au profit de l'entreprise Ars Vivendi du lot n° 19 d'une superficie de 876m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 65 700€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.5 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 33 - Entreprise
Somoba.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la commercialisation au profit de l'Entreprise Somoba, du lot n° 33 d'une superficie de 990 m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 74 250€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Rapport 5.6 : Convention d'occupation précaire - Association Les Poneys des treize vents - Parcelle AT 23 Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée autorisant l'association Les Poneys des treize vents à occuper à titre précaire la parcelle AT23 sur la commune de Gignac du 17 novembre 2015 au 31 décembre 2016 pour une redevance totale d'occupation de 600€;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.7 : ZAC La CROIX - Parcelle AW15.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de régulariser la division de la parcelle AW15 et de valider en conséquence la cession à titre gratuit de la nouvelle parcelle AW191 à Mme MAURY ;
- de prendre en charge les frais d'acte découlant de ladite régularisation ;
- de prendre acte de la prise en charge par Mme Maury des frais de bornage ;
- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.8 : ZAC La CROIX - Vente terrain AW 126 - SCI BRICEERIC- AUTOSUR.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la vente de la bande de terrain de 1m, le long du futur lot C19 représentant 37 m² environ, à la SCI BRICEERIC représentée M. LEIGNADIER, exploitant un contrôle technique sous enseigne « Autosur », qui s'effectuera selon les conditions suivantes:
 - * vente pour un montant de 8 140€ ;
 - * prise en charge des frais d'actes par la SCI BRICEERIC;
 - * prise en charge du bornage du lot par la communauté de communes;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette vente.

Rapport 5.9 : Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault (ARIAC) - Subvention 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe d'un partenariat technique et financier entre les communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, de la vallée de l'Hérault, et le Sydel du Pays Cœur d'Hérault au profit au profit de l'ARIAC ;
- d'approuver le principe du versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 € au profit de l'ARIAC au titre de l'année 2015;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à élaborer et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat et au versement de la subvention.

Rapport 5.10 : Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) - Subvention 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe d'un partenariat technique et financier entre les communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, de la vallée de l'Hérault, et le Sydel du Pays Cœur d'Hérault au profit de la PFIL ;
- d'approuver le principe du versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 € au profit de la PFIL au titre de l'année 2015 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à élaborer et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat et au versement de la subvention.

Culture

Rapport 8.1 : Convention d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane - Partenariat avec l'association Demain la Terre.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour une durée allant du 17 novembre 2015 au 1er juillet 2016 prévoyant :
 - un partenariat de la Communauté de communes avec l'association Demain La Terre en vue de la mise en place d'un programme d'activités d'éducation à l'environnement auprès de tous les publics en utilisant différentes approches (artistique, naturaliste, imaginaire, sensible...) en lien avec le jardin et en cohérence avec le projet Cabanes en cavale,
 - l'autorisation d'occuper tous les mercredis, hors vacances scolaires, le jardin du directeur de l'Abbaye en vue d'y accueillir du public pour ses animations et d'utiliser les toilettes de la Cour d'Honneur,
 - l'autorisation d'utiliser la salle du jardin à des fins de stockage de matériel,
- d'autoriser le Président à signer et accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 8.2 : Ecole de musique intercommunale - Interventions en milieu scolaire - Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée, conclue pour l'année scolaire 2015-2016 avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.

Celle-ci rappelle les conditions générales d'organisation et de concertation tout en précisant les rôles de l'enseignement et de l'intervenant. Elle est à renouveler chaque année scolaire.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 16 novembre 2015 comporte 6 pages.
Il restera affiché à la communauté de communes entre le 17 novembre 2015 et le 17 janvier 2015.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.